

## Communiqué de Presse

Vendredi 14 août 2020

# AIR AUSTRAL FAIT LE POINT SUR SON PROGRAMME DES VOLS

## Prolongation de la suspension de ses vols vers l'Asie et son réseau régional jusqu'au 30 septembre 2020

En raison de la persistance des restrictions gouvernementales des pays qu'Air Austral dessert dans la zone océan Indien, **la compagnie prolonge la suspension de ses vols vers l'Asie et son réseau régional, et ce jusqu'au 30 septembre 2020 au minimum**. Cela concerne plus précisément les lignes Réunion-Bangkok, Réunion-Madagascar, Réunion-Afrique du Sud, Réunion-Inde, Réunion-Seychelles et Réunion-Maurice. La compagnie Air Austral reste cependant organisée afin de permettre une relance rapide de ses vols régionaux dès que cela sera rendu possible.

### Une activité concentrée sur les lignes Réunion-Paris, Réunion-Mayotte & Mayotte-Paris

S'agissant de ses lignes Long-courrier, Réunion-Paris & Mayotte-Paris, Air Austral conserve une activité régulière répartie comme suit :

- Un vol quotidien entre La Réunion et Paris CDG, soit 7 vols par semaine.
- 4 vols par semaine entre Mayotte et Paris CDG.

Une activité qui pourra être réévaluée selon l'évolution de la situation.

Air Austral poursuit également sa reprise progressive sur la liaison Réunion-Mayotte.

- Dans le sens Réunion > Mayotte, 4 vols sont prévus chaque semaine
- Dans le sens Mayotte>Réunion, Air Austral est aujourd'hui autorisée à commercialiser trois vols par semaine, dont un réservé essentiellement aux passagers en connexion vers Paris. Un quatrième vol s'effectue dans le cadre du « pont aérien » mis en place par le gouvernement.

Pour mémoire, le programme sur cette liaison fait l'objet d'une validation de la part des autorités et est construit en étroite collaboration avec les préfetures de Mayotte et de La Réunion ainsi que l'ARS.

### Réunion-Marseille : des vols ponctuels programmés pendant les vacances scolaires

Air Austral est aujourd'hui en mesure de **reprogrammer de manière ponctuelle des vols entre La Réunion et Marseille**. Ces vols seront opérés pendant les périodes de vacances scolaires, à savoir :

- du 09 octobre au 03 novembre 2020
- du 15 décembre 2020 au 25 janvier 2021
- les 04, 08, 15 et 18 mars 2021

Les vols cités ci-dessus sont d'ores et déjà ouverts à la vente.

### Des mesures commerciales accompagnent ces modifications de programme

Depuis le 01 juillet 2020, Air Austral propose aux passagers en possession d'un billet d'avion valable sur l'ensemble du réseau de la compagnie, la possibilité de modifier ou de reporter leur voyage, sans pénalité, avec réajustement tarifaire dans la limite de validité d'un an à compter de l'émission de leur billet. Les conditions commerciales sont à retrouver en détail sur [www.air-austral.com](http://www.air-austral.com).

Compte tenu de l'ampleur de la crise et du nombre de sollicitations auquel la compagnie doit aujourd'hui faire face, le traitement des demandes pourrait prendre plus de temps. Il se peut aussi que le temps d'attente auprès de sa centrale de réservation ou de ses points de vente soit rallongé. Les passagers de la compagnie sont ainsi invités à privilégier pour toutes leurs demandes, les formulaires en ligne sur notre site [www.air-austral.com](http://www.air-austral.com)

*Selon l'évolution de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales et préfectorales, la compagnie est susceptible procéder à de nouvelles modifications de son programme des vols. La compagnie invite ainsi sa clientèle à se tenir informée de l'évolution du programme des vols régulièrement mis à jour sur son site internet [air-austral.com](http://air-austral.com) ou directement auprès de leur agence de voyage.*

Tout le détail de ces informations est à retrouver sur le site internet de la compagnie  
[www.air-austral.com](http://www.air-austral.com)

